



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 17 décembre 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-12-1-3) ADMISSION EN NON VALEURS DES COTES
IRRECOUVRABLES

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 11 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HUET, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme JOURION (pouvoir à Mme BRÉON), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme HUET).

Excusés : Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances du CCAS pour une somme globale de 1 664 € pour les années 2014, 2017 et 2018 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Admet en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant total de 1 664 € pour les années 2014, 2017 et 2018.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé